

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 16 février 2017

n° 21

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (27) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, J. DUMAS, F. BRAILLARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, H. PREHER, Y. ERGUL, A. BENDJILLALI, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, G. MESLEM, F. MERY, M. METAIS, Y. GANIVELLE, G. MICHAUD, D. PESNOT-PIN, L. BRARD.

POUVOIRS (11) :

C. FARINEAU, mandant a pour mandataire JP. ABELIN
N. CASSAN FAUX, mandant a pour mandataire M. LAVRARD
B. ROUSSENQUE, mandant a pour mandataire J.. MELQUIOND
S. COTTEREAU, mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ
M. MONTASSIER, mandant a pour mandataire P. MIS
A. LEBORGNE, mandant a pour mandataire AF. BOURAT
A. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
K. WEINLAND, mandant a pour mandataire Mme MERY
P. BARAUDON mandant a pour mandataire D. PESNOT-PIN
C. PAILLER mandant a pour mandataire M. METAIS
E.. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (1) :

E. FARHAT

Nom du secrétaire de séance : Jacques DUMAS

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

OBJET : Subvention spécifique pour l'action "Chasse au DASI" de la MPT – Exercice 2017

La commune de Châtellerault soutient le fonctionnement des associations dont l'activité revêt un intérêt local.

La Maison Pour Tous a déposé une demande de subvention pour une action spécifique "la Chasse au DASI" (DASI = SIDA en verlan) dans le cadre du contrat de ville. Cependant, cette action est pérenne depuis plusieurs années et relève davantage du Contrat Local de Santé.

Ce dossier a donc fait l'objet d'une instruction par le service santé publique et sécurité civile et l'élue déléguée à la santé.

La "Chasse au DASI" est une action à destination des collégiens, lycéens et jeunes adultes. Son objectif est de leur faire découvrir les différents lieux ressources sur la ville où ils peuvent avoir des renseignements sur la contraception, la sexualité et le dépistage des infections sexuellement transmissibles. Au moyen d'un jeu de piste, chaque équipe de jeunes est amenée à aller à la rencontre des professionnels sur les différents lieux visités (Centre hospitalier, centre de planification familiale, maison de santé, infirmière scolaire, Centre d'Information sur le Droits des Femmes et des Familles,...).

La Maison Pour Tous sollicite une subvention de 3000 euros. Il est proposé d'accorder la somme de 1100 euros.

* * * * *

VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 16 février 2017

n° 21

page 2/2

associations subventionnées,

VU la délibération du conseil municipal n°5 du 15 décembre 2016 approuvant le budget primitif pour 2017, dont les crédits inscrits au compte 6574,

CONSIDERANT la demande de subvention spécifique de la Maison Pour Tous,

CONSIDERANT que l'action concernée est d'intérêt local et en lien avec les priorités définies dans le cadre du Contrat Local de Santé de Châtellerault,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 1100 € à la Maison Pour Tous
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention

Cette somme sera imputée sur le compte 12/6574/5500.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 17/02/2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER